

**N° D'ORDRE : 2019-077**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 01*

*Excusé : 00*

*Absents : 02*

*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 30 avril 2019*

SEANCE DU 6 MAI 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h52, participe à compter du point n°6) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François - M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire.

Absents : M. PAPINIO Raoul –Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**3 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA PART DU COLLEGE LOUIS CLEMENT**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Collège Louis Clément a sollicité auprès de la commune une subvention de 600 € s'agissant du projet « Rameur 24h ».

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Collège Louis Clément s'est en premier lieu adressé à la Métropole TPM, laquelle lui a répondu qu'elle ne subventionnait que les associations.

Cette subvention permettrait :

- Le financement des séances d'entraînement et du prêt de matériel auprès du Club d'Aviron Seynois (200 €) ;
- L'achat de tee-shirts et d'équipement pour les participants (300 €) ;
- L'achat de nourriture (fruits secs, barres de céréales) permettant aux élèves d'avoir un apport énergétique régulier tout au long des 24h d'efforts (100 €).

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir accorder une subvention de 600 € au Collège Louis Clément dans le cadre de son projet « Rameur 24h » et de dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'accorder une subvention de 600 € au Collège Louis Clément dans le cadre de son projet « Rameur 24h ».
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 9 Mai 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**